

ce qui concerne les déclarations que lui-même et l'ancien premier ministre ont si souvent reprises à la Chambre.

J'ai dit un mot du coût de la vie. Selon le rapport dressé par la Banque du Canada à l'égard du mois d'août, l'indice du coût de la vie s'établit actuellement à 162.8, soit le chiffre le plus élevé jamais enregistré dans l'histoire de la nation. L'indice grimpe de mois en mois depuis quelque temps, comme chacun pourra s'en rendre compte s'il veut bien consulter les chiffres à cet égard. Encore une fois, alors que l'indice du coût de la vie s'accroissait de mois en mois, les prix touchés par nos producteurs agricoles n'ont cessé de diminuer.

J'ai sous la main le plus récent numéro du *Rural Co-operator*, publié dans l'Ontario. On y signale que le prix des denrées agricoles a baissé depuis un an. On y indique plusieurs articles que ne produisent pas les provinces des Prairies, et il est donc bien évident que cet état de choses est général d'une extrémité à l'autre du pays. Mention est faite d'une baisse abrupte de 54 p. 100 dans le cas des poires et d'autres fruits. Il y a eu baisse dans le prix des pommes de terre ainsi que dans celui du blé de l'Ontario, qui n'est pas écoulé par la Commission canadienne du blé. On y dit de combien ont baissé les prix de l'avoine et de l'orge. Cet article publié par cette association agricole de l'Ontario est intéressant.

Le ministre des Finances a annoncé hier soir que le dollar canadien avait été dévalorisé de 10 p. 100. Il me semble indubitable que cette initiative provoquera une hausse proportionnelle du coût de la vie dans tous les foyers canadiens. Je sais, pour ma part, qu'il en résultera une augmentation des frais de production pour tous les cultivateurs du pays et une hausse du prix des machines agricoles et des frais généraux de production.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point, ni sur les nombreuses accusations fausses que certaines gens de diverses régions du pays ont portées contre les cultivateurs, leur reprochant d'avoir provoqué la hausse du coût de la vie. La faute en est à d'autres. L'an dernier une enquête très coûteuse mais futile a été tenue à propos du coût de la vie. Elle n'a pas démontré grand chose, et la hausse des prix se poursuit.

Je désire ici faire mention d'une question qui intéresse particulièrement les trois provinces des Prairies. Il s'agit de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies qu'on est censé appliquer à l'Alberta, à la Saskatchewan et au Manitoba. Tous les producteurs de céréales qui vendent une parcelle de leur récolte doivent verser une cotisation d'un

pour cent au fonds commun prévu par la loi, mais cet apport ne suffit pas à pourvoir entièrement au plan d'assurance.

J'ai ici le dernier rapport de la *Searle Grain Company* où l'on déclare que 70,000 cultivateurs toucheront des primes d'assistance. On versera treize millions de dollars à cinquante mille cultivateurs de dix-sept cents townships de la Saskatchewan. Sur un total de cent mille producteurs albertains, vingt mille, répartis dans mille townships, toucheront environ quatre millions de dollars. Ces primes sont versées à ceux dont la récolte n'a rapporté que huit boisseaux ou moins à l'acre. N'oublions pas que les producteurs contribuent à ce programme limité d'assurance payable en espèces en donnant chaque année un pour cent de la valeur des céréales qu'ils livrent aux éleveurs ruraux. On voit donc que 36 p. 100 des cultivateurs de la Saskatchewan toucheront des primes sous le régime de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies tandis qu'en Alberta la proportion sera de 20 p. 100.

On n'a fait aucune mention du Manitoba. J'ignore si, cette année, quelque township de cette province ne tombera pas sous le coup de la loi. On procède, je crois, à des enquêtes à ce sujet. Le discours du trône parle de modifications à la loi. Je tiens à dire qu'elle n'a pas donné satisfaction parce qu'elle s'applique par township, bien que chaque producteur de céréales apporte son appoint. Au cours de la dernière saison de croissance, la récolte a été très prometteuse dans la plupart des régions du Manitoba. Je n'ai jamais vu de récolte sur pied aussi drue. Or, au milieu de la saison de croissance, le Manitoba a souffert d'une grave invasion de pucerons, insectes si petits qu'on a peine à les voir.

Ici et là dans le sud-ouest du Manitoba, des cultivateurs ont perdu toute leur récolte de céréales. Il se peut, toutefois, que la moyenne par township reste élevée. Cette invasion de pucerons a été très curieuse. Des cultivateurs ont eu une magnifique récolte, tandis que quelques-uns de leurs voisins ont tout perdu. Cependant, la moyenne par township pourrait être bien supérieure à huit ou douze boisseaux l'acre. Je connais plusieurs cultivateurs dont quelques-uns, je le déplore, sont des ex-militaires qui exploitent les fermes grâce à la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Plusieurs sont venus m'apprendre qu'ils ne seraient pas en mesure de soutenir convenablement leur famille durant l'année qui vient, ni se procurer de la semence au printemps. Je signale la chose au ministre dès maintenant car il se peut que nous soyons appelés à examiner les modifications à la loi avant d'aborder l'étude de